

REFORME DE L'ISF : L'OR EST-IL VRAIMENT UN PLACEMENT RESERVE AUX RICHES ?

FISCALITÉ *La majorité LREM veut taxer les « signes ostentatoires de richesse »...*

Nicolas Raffin

Publié le 13/10/17 à 08h35 — Mis à jour le 13/10/17 à 09h07



Un lingot et des pépites d'or éthiques dans un atelier Chopard à Meyrin, près de Genève, le 11 novembre 2015 — FABRICE COFFRINI AFP

- Pour faire taire les critiques sur la réforme de l'ISF, les parlementaires LREM vont renforcer la fiscalité des « biens ostentatoires ».
- La vente des lingots et pièces d'or sera plus taxée.
- Le gouvernement assume une mesure symbolique, les professionnels du secteur s'inquiètent.

Les pièces et les lingots d'or ont-ils fait tourner la tête des députés ? La commission des finances de l'Assemblée nationale a été le théâtre de vif débat ce jeudi, au moment d'examiner la suppression de l'ISF et son remplacement par un impôt sur l'immobilier. La mesure a été adoptée, avec quelques retouches : en plus d'un renforcement de la fiscalité sur les yachts et voitures de luxe, la taxe sur la vente des métaux précieux (TMP), dont l'or fait partie, va passer de 10,5 % à 11,5 %.

Cette volonté de renforcer la taxation des « signes ostentatoires de richesse » vise à montrer que le gouvernement ne fait pas de « cadeaux » aux plus riches. « Il faut corriger ce message qui a pu être mal perçu » reconnaissait début octobre le porte-parole du gouvernement, Christophe Castaner.

« On ne peut pas considérer l'or comme un signe ostentatoire de richesses »

Mais ce relèvement de la taxe sur la vente d'or dit « d'investissement » – les pièces et les lingots – va-t-il seulement toucher les plus riches ? Les professionnels du secteur affirment

le contraire. « On ne peut pas considérer l'or comme un signe ostentatoire de richesse » lance François de Lassus, directeur de la communication externe de CPoR Devises, société spécialisée du marché de l'or... et donc fortement concernée par la taxe. « Dans une étude réalisée en 2014 avec Ipsos, on s'est rendu compte que 11 % des ouvriers et 12 % des employés possédaient de l'or » poursuit le spécialiste.

Selon l'étude, cet or est très souvent issu de la famille, et se transmet de génération en génération. « D'un côté, les plus riches n'auront plus à déclarer leurs lingots d'or à l'ISF, et de l'autre, des familles avec des revenus moyens seront plus taxées lorsqu'elles voudront revendre leurs pièces d'or » déplore François de Lassus.

Quelles recettes attendues ?

Pour Philippe Herlin, auteur de *L'or, un placement d'avenir (2017)*, « c'est une erreur d'augmenter cette taxe ». D'après cet économiste, qui se définit comme « libéral-conservateur », il faudrait faire le contraire et abaisser la fiscalité, afin « d'inciter les gens à remettre l'or dans le circuit économique. L'État y serait gagnant, cela lui rapporterait beaucoup plus de libérer le marché ».

De fait, le gouvernement espère que l'ensemble des taxes sur ces « biens ostentatoires » (yachts, voitures de luxe, or) rapportera 50 millions d'euros par an. Un chiffre à comparer au manque à gagner pour l'Etat suite à la réforme de l'ISF : 3,2 milliards d'euros. Christophe Castaner l'avait lui-même reconnu début octobre : « La recette sera de toute façon assez faible sur ces sujets, mais on est dans un symbole ».